

US431Z - Bornage

Présentation

Objectifs pédagogiques

- Analyse du bornage, attribut du droit de propriété.
- Méthodologie et descriptions des opérations de bornage

Programme

Contenu

Rappel des textes

Compétence exclusive du géomètre : Article 1^{er} et 2^{ème} Loi du 15 décembre 1987, définition de la fonction du géomètre-expert.

Motifs : profession d'intérêt public, Article 646 du Code Civil, formations psychologiques, formations juridiques, formations techniques, devoir de Conseil (mise en cause, confirmation de commande).

Définitions

Le bornage : bornage amiable, bornage judiciaire, autres définitions.

LE BORNAGE AMIABLE

Nécessité du bornage

Définition du Droit.

Définition de l'objet : garantie de la chose vendue, garantie après intervention du géomètre.

Notions juridiques fondamentales

Action en bornage.

Caractère contradictoire.

Caractère amiable.

contiguïté.

Limites naturelles - présomption.

Domaine Public.

Usages ruraux.

Titres et capacités des parties.

Les mandats.

Caractère définitif du bornage.

Publication du P.V.

Caractéristiques du bornage amiable

Ce qu'il doit être.

Ce qu'il ne doit pas être.

Cas particulier du terrain remembré (transfert de propriété).

Schéma méthodologique du bornage amiable - procédure

Préparation.

Instruction.

Délimitation.

Matérialisation.

Conservation (rédaction P.V.).

Publication.

Pratique détaillée du bornage amiable

Convocations : déroulement sur le terrain.

Identification et capacité des parties.

Éléments à analyser pour la définition des limites : actes, possession, dires des parties, usages ruraux, superficies, cadastre.

Discussion - proposition de délimitation.

Matérialisation.

Conservation.

Les frais.

Cas particuliers : domaine S.N.C.F., servitudes, bornes déplacées et P.V. existants, arrêtés d'alignement, périmètre remembrement erroné, bornage amiable en Alsace-Moselle (pour mémoire), délimitation - bornage en zone urbaine (mitoyenneté, clôture : cours de M. BEIS), publication et forme du P.V.

Conclusions

LE BORNAGE JUDICIAIRE

🌟 Valide le 20-02-2019

Code : US431Z

1 crédits

Responsabilité nationale :
EPN02 - Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) / Laurent MOREL

Contact national :

École supérieure des géomètres et topographes (ESGT)

2D3P10, 1 Boulevard
Pythagore

72000 Le Mans

02 43 43 31 00

esgt@esgt.cnam.fr

Compétences

Définition.

Contestations.

Conciliation

Citation

Fin de non-recevoir

Non-contiguïté.

Existence d'une limite matérielle.

Existence d'un bornage antérieur.

Possession trentenaire.

Limite remembrée.

Défaut de qualité.

Action en revendication.

Mesures d'instruction

Jugement

Décision – homologation.

Répartition des frais.

Le bornage

Méthodologie.

Publication.

Voies de recours

Appel.

Incompétence.

Sur le fond.

Remise en cause

Prescription

Actions ne devant pas être confondues avec l'action en bornage

Action en déplacement ou suppression de bornes.

Action en revendication.

Action possessoire.

Modalités de validation

- Examen final